

Rwanda – L’argent du Génocide

Pierre Galand

6 avril 2004

Le Sénateur belge Pierre Galand, Chef de mission, et le Professeur Michel Chossudovsky, Canadien, Expert en Finance Internationale, ont réalisé et remis au gouvernement rwandais, au PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), à la Commission des Droits de l’Homme et au Tribunal International d’Arusha sur le Rwanda, un rapport sur

« L’usage de la Dette, Etat du Rwanda entre 1990 et 1994 » La Responsabilité des bailleurs de fonds, Analyse et Recommandations

L’étude a été réalisée en novembre 1996. Elle fut complétée la même année d’une annexe sur les « Aspects juridiques de l’obligation de remboursement », réalisée par les Professeurs E. David, P. Klein, E. Robert de l’ULB. Elle a servi pour le témoignage de Pierre Galand en 1997 devant la Commission d’enquête du Sénat belge sur le Rwanda.

Cette étude démonte les mécanismes qui ont permis la constitution dès 1993 de l’arsenal des armes à feu, des armes blanches et des divers équipements pour la mobilisation populaire, la soldatesque, les milices, jusqu’au simple paysan. En effet, toute cette année là une masse hallucinante de machettes, hoes, bêches et autres pioches, pics, haches, serpes, faucilles, ont été achetées par plus d’une dizaine

de commerçants hutus de Kigali et Butare.

Le rapport démontre comment la quasi totalité des aides au développement sous forme de dons et surtout de prêts était quasi totalement détournée de ses objectifs pour financer l’achat d’armes qui deviendront les armes du génocide. Des rapports intérimaires et audits réalisés à l’époque à la demande des institutions financières internationales étaient alarmants et signalaient l’ensemble des détournements.

Les auteurs du rapport ont aussitôt recommandé l’annulation inconditionnelle des dettes engagés par les bailleurs de fonds internationaux et les états dont notamment la Belgique, la France, l’Angleterre, la Suisse, car il s’agit de dettes odieuses, donc juridiquement et politiquement nulles.

Ils ont également plaidé pour la mise en place d’un Fonds spécial de réhabilitation et de réparation (F.S.R.R.) aux familles des victimes du génocide d’un montant égal à celui des dettes, soit l’équivalent de 500 millions de dollars.

Le rapport et son annexe juridique peuvent être consultés

en français sur le site www.pierregaland.be en cliquant ici

en anglais sur le site <http://globalresearch.ca/articles/CH0403F.html>

Bruxelles, le 6 avril 2004.
Contact : forum.nord.sud@skynet.be

Tél/Fax : 02 231 01 74